



HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaine réunion
2. COMMISSION de DISCIPLINE – Bilan des réunions des 22 et 23 avril
3. INFORMATIONS – Rappel des horaires d'ouverture
4. INFORMATIONS – Rappel pour les dérogations
5. COMPETITIONS JEUNES – Forfaits généraux
6. COMPETITIONS SENIORS – Forfaits généraux
7. COMPETITIONS FEMININES – Remise de matchs
8. COMPETITIONS VETERANS – Remise de matchs
9. GESTION des LITIGES- Restreinte du 22 avril 2022
10. TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



DISCIPLINE PROCHAINE REUNION



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ⌘ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ⌘ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ Le **VENDREDI 29 AVRIL** (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 24 AVRIL 2022**, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



DISCIPLINE



Suite aux incivilités, le Comité Directeur a décidé de faire connaître à l'ensemble des composantes de notre football, les sanctions prononcées par sa Commission de Discipline afin que chacun prenne ses responsabilités.

REUNIONS des 22 et 23 AVRIL 2022

Suspendus pour 1 match : 14

Suspendu pour 2 matchs : 7

Suspendus pour 3 matchs : 10

Suspendus pour 4 matchs : 4 – propos grossiers ou brutalités

Suspendus pour 5 matchs : 7 – brutalités

Suspendu pour 11 matchs : 1 – intimidation à arbitre

Suspendu pour 12 matchs : 1 – propos grossiers après la rencontre par dirigeant à arbitre

Suspendu pour 15 matchs : 1 – propos grossiers et menaces à arbitre

Suspendus pour 7 mois : 2 – bousculade sur arbitre

Suspendu pour 3 ans : 1 – propos grossiers – menaces, tentative de coups à arbitre

Matchs arrêtés : 1

Convoqué : 1

Instruction : 2

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



INFORMATIONS



Rappel des horaires d'ouverture des bureaux :

- Du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30
- Le vendredi de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.



DEROGATIONS

Rappel des dispositions réglementaires



Textes de références :

Règlements Généraux : Articles 91 – 92 – 93 - 93bis - 94

Annexes : 7.1 article 7 - 7.3 article 3 - 7.4.A article 5 - 7.4.B article 7 - 7.5 article 5 - 7.6.A article 8 - 7.6.B article 7 - 7.6.C article 8 - 7.6.D article 8 - 7.7 article 3 - 7.7ter article 3 - 11 article 5 - 17 article 3 à 6, 9, 14, 15

PROCÉDURE FOOTCLUBS

L'indication du motif de la demande est impérative.

Pour les seniors (herbe et futsal), vétérans et féminines (à 11 et à 7), jeunes à 11 :

Demande avant le **lundi 24 heures** pour les matches du week end ou 5 jours avant pour les matches prévus en semaine.

Réponse du club adverse 3 jours avant le match (sans réponse dans ce délai la demande n'est pas prise en compte).

Décision du district (positive ou négative) 2 jours avant le match.

Pour les jeunes à effectif réduit, féminines et futsal autres, football d'animation :

Demande le **mercredi avant 24 heures** pour les matches du week end ou **lundi avant 24 heures** pour les matches prévus en semaine.

Réponse du club adverse avant **jeudi 12 heures** (match du week end) ou **mardi 12 heures**.

Pour les matches prévus en semaine

Décision du district le **vendredi 16 heures** ou le **mercredi 12 heures**.

Changement de terrain :

Si le terrain n'est pas homologué : refus signifié au demandeur.

Autres cas : l'agenda est modifié.

Généralement le changement apparait en plus sur la liste des modifications du **vendredi 16 heures**.

Niveau des décisions district

La demande et la réponse sont transmises au responsable de la compétition (département seniors ou jeunes, responsable futsal et vétérans, féminines, Foot animation).

La décision positive ou négative est transmise aux 2 clubs via le district.

L'agenda est rectifié si la réponse est positive.

HORS PROCÉDURE FOOTCLUBS

Changement de terrain :

Demande hors délai ou décision de la commission : parution sur la liste des modifications le **vendredi à 16 heures**.

Changement d'horaire :

La demande doit parvenir au district avec l'accord de l'adversaire.

La réponse est adressée aux 2 clubs jusqu'au **jeudi soir** et l'agenda est modifié.

Dans tous les cas la modification figure sur la liste des modifications publiée le **vendredi à 16 heures**.

Changement d'horaire à l'initiative de la commission

Dans la mesure du possible les correspondants district des 2 clubs sont informés.

Dans tous les cas la modification figure sur la liste des modifications du **vendredi 16 heures**.

Changement de date

La demande doit parvenir au district avec l'accord de l'adversaire.

S'il s'agit d'avancer la rencontre (sauf impossibilité) : La réponse est adressée aux 2 clubs jusqu'au **jeudi soir** et l'agenda est modifié.

S'il s'agit de reculer la date : La demande est en principe refusée sauf cas particuliers et motivés. Dans tous les cas la modification figure sur la liste des modifications publiée le **vendredi à 16 heures**.

Changement de date à l'initiative du district :

Les 2 clubs sont informés et un accord écrit est rédigé.

MODIFICATIONS DEMANDÉES OU INTERVENANT PENDANT LA FERMETURE DU DISTRICT SOIT À PARTIR DU VENDREDI 17 HEURES

Information aux 2 clubs (correspondant district).
L'agenda n'est pas rectifié.

Sauf situations particulières, la demande n'est pas prise en compte.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.



COMPETITIONS JEUNES



✓ Forfait général d'**AFC LIBERCOURT** en U18 D3 – GROUPE C – Amende 35 euros.

✓ Forfait général d'**ES SAINT LAURENT** en U15 à 8 – GROUPE A – Amende de 30 euros

Le Président de la Commission :
Pascal WATEL.



COMPETITIONS SENIORS



→ Forfait général d'**US CROISETTE** en **SENIORS D6 – GROUPE E** – Amende de 55 euros.

→ Forfait général d'**ES THIENNES** en **SENIORS D7 – GROUPE E** – Amende de 55 euros.

Le Président de la Commission :
Richard RATAJCZAK.



COMPETITIONS FEMININES

MISE à JOUR FEMININES à 7



✓ Les matchs non joués les 2 et 3 avril sont remise aux 28 et 29 mai 2022.

✓ Le match : US Chts Avion / EC Mazingarbe se jouera le 22 mai à 10 heures.

✓ Le match : FC Hersin / US Croisette se jouera le 26 mai à 10 heures

✓ Le match : UC Divion / FC Bouvigny se jouera le 5 juin à 10 heures

✓ Le match : AS Bonnières / FC Bouvigny se jouera le 1^{er} mai à 10 heures

✓ Le match : US Croisette / UC Divion se jouera le 12 juin à 10 heures

La Présidente de la Commission :
Micheline GOLAWSKI.



COMPETITIONS VETERANS



REMISE de MATCHS

VETERANS A 11 – GROUPE 1

FCE La Bassée / FC Richebourg – le 5 juin à 9 heures 30

VETERANS A 11 – GROUPE 2

Esp. Calonne Liévin / Hénin Stade – le 5 juin à 10 heures

VETERANS A 11 – GROUPE 3

JS Ecourt / US Biache – le 5 juin à 8 heures 45

US Croisilles / AS Loison – le 5 juin à 8 heures 45

AS BBV / SC Saint Nicolas – le 5 juin à 10 heures

VETERANS A 11 – GROUPE 4

AS PTT Arras / US Vimy – le 4 juin à 17 heures

RC Avesnes / FC Dainville – le 4 juin à 17 heures

US Pas / ES Agny – le 4 juin à 17 heures

VETERANS A 11 – GROUPE 5

ES Labeuvrière / UC Divion – le 4 juin à 17 heures 30

US Houdain / Béthune Stade – le 4 juin à 17 heures

VETERANS A 11 – GROUPE 6

AAE Aix / US Billy Berclau – le 4 juin à 16 heures

VETERANS A 11 – GROUPE 7

FC Hersin / FC Annay – le 5 juin à 10 heures

VETERANS A 11 – GROUPE 8

Olympique Hénin / AS Tincquizel – le 5 juin à 10 heures

VETERANS à 7 – GROUPE A

COS Marles / US Lapugnoy – le 4 juin à 17 heures 15

FC Busnes / AS Cauchy – le 4 juin à 17 heures

VETERANS à 7 – GROUPE B

US Billy Berclau / USA Liévin – le 4 juin à 17 heures

VETERANS à 7 – GROUPE C

JS Achiet le Petit / AS Neuvireuil – le 5 juin à 9 heures 30

SC Aubigny Savy / CS Avion – le 5 juin à 10 heures

VETERANS à 7 – GROUPE D

Carvin Dynamo / FCH Lens – le 5 juin à 10 heures

AFC Libercourt / Carvin Epinoy – le 5 juin à 8 heures 45

VETERANS à 7 – GROUPE E

AS Auchy / AS Vendin – le 5 juin à 8 heures 45

VETERANS à 7 – GROUPE F

US Vermelles / AS barlin – le 5 juin à 8 heures 45

Bully Charcot / FC Bouvigny – le 5 juin à 8 heures 45

Possibilité de jouer en semaine (nous faire parvenir la notification).

Eric GOOSSENS.



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 22 AVRIL 2022
A LIEVIN

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présent : M. Marc TINCHON -

JOURNEES des 16 – 17 et 18 AVRIL 2022

SENIORS D5 – GROUPE C

Rencontre 50884.1 : ES HAINES (b) / ES VENDIN (b)

Forfait d'ES VENDIN

HAINES bat VENDIN par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à VENDIN – 1^{er} forfait

Match retour à HAINES.

SENIORS D6 – GROUPE A

Rencontre 51081.1 : FC ESTEVELLES / US ABLAIN (b)

Forfait d'ABLAIN

ESTEVELLES bat ABLAIN par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à ABLAIN – 2eme forfait

Match retour à ESTEVELLES.

SENIORS D6 – GROUPE B

Rencontre 51152.1 : US RIVIERE (b) / OF ARRAS (b)

Forfait de RIVIERE

ARRAS bat RIVIERE par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à RIVIERE – 1^{er} forfait

SENIORS D6 – GROUPE F

Rencontre 51411.1 : US ANNEZIN (b) / RC CHOCQUES

Forfait de CHOCQUES

ANNEZIN bat CHOCQUES par forfait - score 5/0.

Amende de 12 € 50 à CHOCQUES – 1^{er} forfait

Rencontre 51415.1 : FC RICHEBOURG / JF GUARBECQUE (c)

Forfait de GUARBECQUE

RICHEBOURG bat GUARBECQUE par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à GUARBECQUE – 1^{er} forfait

Match retour à RICHEBOURG.

SENIORS D7 – GROUPE C

Rencontre 51657.1 : USO DROCOURT (c) / AS QUIERY la MOTTE

Forfait de DROCOURT

QUIERY bat DROCOURT par forfait - score 5/0.

Amende de 50 € à DROCOURT – 2eme forfait

SENIORS D7 – GROUPE E

Rencontre 51785.1 : JS BOURECQ / US LAPUGNOY (b)

Forfait de LAPUGNOY

BOURECQ bat LAPUGNOY par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à LAPUGNOY – 1^{er} forfait

Match retour à BOURECQ.

Rencontre 51789.1 : RC CALONNE / ES THIENNES

Forfait de THIENNES

CALONNE bat THIENNES par forfait - score 5/0.

Amende de 50 € à THIENNES – 2eme forfait

Match retour à CALONNE.

Rencontre 51769.1 : I. NORRENT FONTES (b) / JS BOURECQ

Forfait de NORRENT

BOURECQ bat NORRENT par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à NORRENT – 1^{er} forfait

SENIORS D7 – GROUPE F

Rencontre 51855.1 : AS LYSSOIS (b) / RC LOCON (b)

Forfait de LOCON

LYSSOIS bat LOCON par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à LOCON – 1^{er} forfait

Match retour à LYSSOIS.

VETERANS A 11 – GROUPE 1

Rencontre 51891.1 : FCE LA BASSEE / E. VERQUIN

Forfait de VERQUIN

LA BASSEE bat VERQUIN par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à VERQUIN – 1^{er} forfait

Match retour à LA BASSEE.

VETERANS A 11 – GROUPE 3

Rencontre 51960.2 : SC SAINT NICOLAS / JS ECOURT

Forfait d'ECOURT

SAINT NICOLAS bat ECOURT par forfait - score 5/0.

Amende de 50 € à ECOURT – 2eme forfait

VETERANS A 7 – GROUPE A

Rencontre 52557.2 : US HESDIGNEUL / COS MARLES

Forfait d'HESDIGNEUL

MARLES bat HESDIGNEUL par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à HESDIGNEUL – 1^{er} forfait

FEMININES D1

Rencontre 52445.2 : UFA / US BIACHE

Forfait d'UFA

BIACHE bat UFA par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à UFA – 2eme forfait

FEMININES A 7 – GROUPE B

Rencontre 52954.1 : FC VERQUIGNEUL / US SAINT POL

Forfait de SAINT POL

VERQUIGNEUL bat SAINT POL par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à SAINT POL – 1^{er} forfait

U18 D2 – GROUPE B

Rencontre 55982.1 : OLYMPIQUE HENIN / US CROISILLES

Forfait de CROISILLES

HENIN bat CROISILLES par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à CROISILLES – 1^{er} forfait

Match retour à HENIN.

U18 D4 – GROUPE C

Rencontre 56143.1 : USA LIEVIN / AOSC SALLAUMINES

Forfait de SALLAUMINES

LIEVIN bat SALLAUMINES par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à SALLAUMINES – 1^{er} forfait

Match retour à LIEVIN.

U15 A 8 – GROUPE B

Rencontre 56699.1 : FC MERICOURT / ES LABEUVRIERE (b)

Forfait de LABEUVRIERE

MERICOURT bat LABEUVRIERE par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à LABEUVRIERE – 1^{er} forfait

U15 A 8 – GROUPE C

Rencontre 56728.1 : COS MARLES / US HONDEGHEM

Forfait d'HONDEGHEM

MARLES bat HONDEGHEM par forfait - score 5/0.

Amende de 20 € à HONDEGHEM – 2eme forfait

Rencontre 56732.1 : LOCON BETHUNE KENNEDY (b) / HONDEGHEM

Forfait de LOCON BETHUNE

HONDEGHEM bat LOCON BETHUNE par forfait - score 5/0.

Amende de 20 € à LOCON BETHUNE – 2eme forfait

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire de la Commission :
Marc TINCHON.

Parution du mardi 19 avril 2022



TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



1^{er} mai

ES VENDIN
ES LABEUVRIERE
US BIACHE
RC LABOURSE
AS BAILLEUL

U12/U13
U11 – U13
U8/U9
U11
U12/U13

Tournois et rassemblements homologués sous réserve du bon déroulement des championnats.